



Charte du Promeneur

dans le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

reconnu Réserve de Biosphère par l'UNESCO - Lauréat du prix EDEN 2009

VOSGES DU NORD : Destination Européenne d'Excellence

Nos modes de vie, nos gestes quotidiens agissent sur notre environnement .

En promenade, en vacances, en forêt, au jardin comme aux champs, il est facile d'adopter des comportements favorables à une faune et à une flore de plus en plus vulnérables .

Pour respecter cette charte, vous vous engagez à adopter et à promouvoir des comportements permettant de préserver une nature dont nous dépendons tous et de transmettre un héritage conforme à celui qui nous a été légué .

Protéger son environnement, c'est préserver la découverte et l'émotion, garder à ses paysages leur beauté et ne pas dilapider un patrimoine rare .

10 gestes essentiels au quotidien

Pour être à la hauteur d'une nature exceptionnelle, engageons-nous à adopter et à promouvoir ces dix gestes simples et quotidiens :

- ✓ *Rester sur les chemins et les sentiers .*
- ✓ *Ne rien jeter, emporter ses déchets .*
- ✓ *Ne pas introduire de feu en forêt .*
- ✓ *Observer la faune et la flore sans la toucher .*
- ✓ *Eviter les comportements bruyants, rester silencieux .*
- ✓ *Respecter les équipements d'accueil et la signalisation .*
- ✓ *Préserver les ruines et les autres sites .*
- ✓ *Garder les animaux de compagnie en laisse .*
- ✓ *Respecter les autres usagers de la nature .*
- ✓ *Ne pas bloquer les accès à la forêt ou aux espaces cultivés .*